
**CONDITIONS GENERALES
D'UTILISATION D'ECLOSING.FR**

Au 1^{er} septembre 2010

INDEX

1.	DÉFINITIONS	3
2.	OBJET	6
2.1	Service de Pilotage des Projets.....	6
2.2	Service de Conseil.....	7
3.	OBLIGATIONS D'ECLOSING.FR.....	7
3.1	Dispositions communes	7
3.2	Dispositions relatives au Service de Pilotage des Projets	7
3.3	Dispositions relatives au Service de Conseil	7
4.	PROCESSUS D'ECLOSING.FR.....	8
4.1	Dispositions relatives au Service de Pilotage des Projets	8
4.2	Dispositions relatives au Service de Conseil	9
5.	OBLIGATIONS DES MEMBRES	10
5.1	Fiabilité et sécurité des informations	10
5.2	Respect de la législation en vigueur	11
5.3	Suspension d'un Membre	11
6.	OBLIGATIONS DES PARTENAIRES	12
6.1	Agrément des Partenaires	12
6.2	Dispositions relatives à la Prestation	12
6.3	Rémunération d'Eclosing.fr.....	13
7.	OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES.....	14
7.1	Obligations générales	14
7.2	Dispositions relatives à la Prestation	14
8.	OBLIGATIONS DES UTILISATEURS.....	15
8.1	Obligations générales	15
8.2	Conditions d'accès aux informations.....	16
8.3	Obligations du Chef de File – Abonnement.....	17
8.4	Obligation des Signataires XXX.....	18
9.	CONTESTATIONS ET RETRACTATION.....	20
9.1	Contestation d'une Prestation	20
9.2	Faculté de rétractation	20
10.	RESPONSABILITÉS	21
10.1	Exonération générale de garanties d'Eclosing.fr.....	21
10.2	Exonération relative au Service de Pilotage des Projets	21
10.3	Exonération relative au Service de Conseil	21
11.	DUREE	22
11.1	Qualité de Membre	22
11.2	Service de Pilotage des Projets.....	22
12.	SECURITE, INTEGRITE ET CONFIDENTIALITE	23
12.1	Sécurité et Intégrité.....	23
12.2	Confidentialité.....	23
13.	PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES	24

13.1	Données protégées.....	24
13.2	Confidentialité, droit d'accès et rectification	24
14.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	24
14.1	Modification des Conditions Générales.....	24
14.2	Invalidation	25
14.3	Convention de preuve.....	25
14.4	Attribution de juridiction et droit applicable.....	25

PRÉAMBULE

Les services en ligne d'Eclosing.fr gérés par la société Eclosing.fr, SARL au capital de 30.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 518 114 780, dont le siège social est situé au 144 rue Saint Denis – 75002 Paris, permettent (i) l'accès au Service de Pilotage des Projets par les Utilisateurs et/ou (ii) la mise en relation de Partenaires et de Bénéficiaires pour la réalisation de Prestations.

Les présentes conditions générales de prestation de services (les « **Conditions Générales**») sont systématiquement soumises à l'approbation de chaque Membre au cours de son enregistrement sur la Plateforme Eclosing.fr. Le fait de devenir Membre implique adhésion entière et sans réserve dudit Membre aux présentes Conditions Générales qui priment sur toutes autres conditions générales ou particulières éventuelles, qui seraient contradictoires, et ce sauf dérogation formelle et expresse exprimée par écrit par Eclosing.fr.

1. DÉFINITIONS

Les termes commençant par une majuscule reçoivent la définition indiquée au présent article :

Abonnement Complémentaire	désigne toute souscription complémentaire à l'Abonnement Initial dans les conditions définies à l'article 8.3.2 des présentes Conditions Générales.
Abonnement Initial	désigne la souscription initiale au Service de Pilotage des Projets dans les conditions définies à l'article 8.3.1 des présentes Conditions Générales.
Autres Signataires	désigne toute personne susceptible de participer exclusivement au Closing d'un Projet notamment les actionnaires historiques de la société concernée.
Bénéficiaire	désigne un Membre ayant indiqué son acceptation de l'offre de Prestation d'un Partenaire.
Certificat de Signature	désigne le certificat remis par le Prestataire de Services de Certification Electronique attestant de l'identité du Signataire et permettant de signer un nombre illimité de documents dans l'onglet "Closing" de l'Espace-Utilisateur pendant une période de douze (12) mois à compter de l'émission dudit certificat.
Chef de File	désigne l'Utilisateur (notamment l'entrepreneur ou le cessionnaire) souscrivant au Service de Pilotage des Projets selon les modalités prévues à l'article 4.1 des présentes Conditions Générales.

Closing	reçoit la définition mentionnée à l'article 2.1.3 des présentes Conditions Générales.
Collaborateur	désigne tout collaborateur, notamment les salariés et mandataires sociaux, d'un Utilisateur auquel un accès à la Plateforme Eclosing.fr est consenti par cet Utilisateur dans les Conditions prévues dans les Conditions Générales.
Comité d'Orientation	désigne le comité établi par la gérance d'Eclosing.fr afin de l'assister dans la gestion de la Plateforme Eclosing.fr et d'agrèer tout nouveau Partenaire dans les conditions prévues par son règlement intérieur.
Compte Séquestre	désigne un compte ouvert par Eclosing.fr auprès d'un établissement bancaire agréé afin de conserver les sommes correspondant au Prix de la Prestation jusqu'à la Date de Libération.
Conseil	désigne un Utilisateur intervenant dans le cadre du Service de Pilotage des Projets en qualité de conseiller financier, légal ou autre d'un Utilisateur-Signataire.
Contestation	reçoit la définition mentionnée à l'article 9.1.2 des présentes Conditions Générales.
Data Room	reçoit la définition mentionnée à l'article 2.1.1 des présentes Conditions Générales.
Date de l'Abonnement Complémentaire	désigne la date à laquelle le premier versement au titre de l'Abonnement Complémentaire est effectué.
Date de l'Abonnement Initial	désigne la date à laquelle le premier versement au titre de l'Abonnement Initial est effectué.
Date de la Prestation	reçoit la définition mentionnée à l'article 4.2.1 des présentes Conditions Générales.
Date de Libération	reçoit la définition mentionnée à l'article 4.2.4 des présentes Conditions Générales.
Espace Disponible	reçoit la définition mentionnée à l'article 8.3.1(A)(3) des présentes Conditions Générales.
Espace-Utilisateur	désigne l'espace de la Plateforme Eclosing.fr réservé aux Utilisateurs permettant d'accéder à la Data Room, la Négociation et le Closing.
Expiration	désigne le terme de l'Abonnement Initial dans les conditions prévues à l'article 8.3.1(A)(1) des présentes Conditions Générales.
Frais	désigne la rémunération perçue par Eclosing.fr au titre de l'utilisation de la Plateforme Eclosing.fr par le Partenaire et le Bénéficiaire.
Format	désigne le format sécurisé des originaux électroniques destinés à être signé par les Signataires dans l'onglet "Closing" de leur Espace-Utilisateur.

Groupe	désigne un groupe de négociation constitué et paramétré par le Chef de File, ou son Conseil dûment habilité, pour les besoins du Service de Pilotage des Projets.
Membre	signifie, au singulier ou au pluriel, un Utilisateur, un Partenaire ou un Bénéficiaire susceptible de faire usage de la Plateforme Eclosing.fr après acceptation des Conditions générales.
Négociation	reçoit la définition mentionnée à l'article 2.1.2 des présentes Conditions Générales.
Notification	reçoit la définition mentionnée à l'article 4.2.1 des présentes Conditions Générales.
Partenaire	signifie un Membre agréé en cette qualité par le Comité d'Orientation d'Eclosing.fr qui dispose de la formation et de l'expérience requise pour réaliser une Prestation.
Partenaire Envisagé	signifie un Partenaire qui doit encore confirmer sa disponibilité et sa capacité pour la réalisation d'une Prestation dans les conditions prévues à l'article 4.2.
Plateforme Eclosing.fr	signifie la structure fonctionnelle et organisationnelle mise en place par Eclosing.fr permettant (i) l'utilisation du Service de Pilotage des Projets par les Utilisateurs et/ou (ii) la mise en relation de Partenaires et de Bénéficiaires de Prestations.
Prestataire de Service de Certification Electronique	désigne l'opérateur de produits de certification de documents électroniques (TBS-Internet) qui émet les Certificats de Signature sur présentation des éléments visés à l'article 8.4 des présentes Conditions Générales.
Prestation	désigne la ou les prestation(s) fournie(s) par un Partenaire et susceptible(s) de faire l'objet d'une mise en relation par le biais du Service de Conseil.
Prix de la Prestation	signifie le prix hors taxe proposé par le Partenaire pour sa Prestation. Ce prix n'inclue pas les éventuels frais d'enregistrement ou taxes du(e)s consécutivement à la réalisation de la Prestation.
Projet	désigne toute opération en capital (à savoir, création de société, augmentation de capital ou cession de titres) susceptible d'être réalisée sur la Plateforme Eclosing.fr par le biais du Service de Pilotage des Projets.
Service de Conseil	désigne le service de mise en relation et d'échanges entre un Partenaire et un Bénéficiaire pour la réalisation d'une Prestation dans les conditions prévues à l'article 4.2 des présentes.
Service de Pilotage des Projets	désigne les services fournis aux Utilisateurs par la Plateforme Eclosing.fr permettant de (i) transmettre ou revoir tout document mis en ligne par le Chef de File et nécessaire à la conduite d'audits (due diligence); (ii) revoir, commenter et valider tous les actes juridiques afférents au Projet; et (iii) signer électroniquement tous les

documents relatifs au Projet.

Signataires	désigne les Utilisateurs qui sont parties à un acte susceptible d'être signé par le biais du Service de Pilotage des Projets.
Utilisateur	désigne, au singulier comme au pluriel, la ou les personnes (e.g., investisseurs, actionnaires, entrepreneurs et/ou leurs Conseils) ayant accès au Service de Pilotage des Projets.

2. OBJET

La Plateforme Eclosing.fr offre alternativement ou cumulativement les services suivants:

2.1 Service de Pilotage des Projets

Le Service de Pilotage des Projets offre les services suivants :

- 2.1.1 un service en ligne de Data Room électroniques ayant pour but l'échange sécurisé d'informations numériques nécessaires à la conduite de *due diligence* par des Utilisateurs (et leurs Conseils) pour la réalisation du Projet (la « **Data Room** »). Ce service permet au Chef de File (ou ses Conseils) ayant préalablement procédé à son inscription en ligne sur le site internet www.eclosing.fr et souscrit aux présentes Conditions Générales, de disposer d'un Espace-Utilisateur sécurisé accessible sur la Plateforme Eclosing.fr. Le Chef de File télécharge à partir de son ordinateur les documents et/ou fichiers numériques sur son espace Data Room. Il les organise dans une arborescence, crée des accès (et définit des paramètres de sécurité) pour les Utilisateurs qu'il souhaite inviter à consulter les documents de la Data Room, et ce pendant toute la durée de son Abonnement Initial ou Complémentaire, selon le cas. Par défaut, la Data Room permet la mise en ligne de documents représentant un espace de stockage maximum prévu à l'article 8.3.1 des présentes Conditions Générales. Si, pour les besoins de la Data Room un espace de stockage supplémentaire est nécessaire, il peut être acheté depuis l'Espace-Utilisateur du Chef de File dans les conditions prévues à l'article 8.3.2 des présentes.
- 2.1.2 un service en ligne de négociations et de validation par les Signataires, ou leurs Conseils dûment habilités, des termes et conditions des actes juridiques relatifs au Projet (la « **Négociation** ») ;
- 2.1.3 la signature électronique des documents relatifs au Projet validés par les Signataires, ou leurs Conseils dûment habilités, au cours du processus de Négociation accompagnés, le cas échéant, des documents à remettre au jour de la signature (le « **Closing** »). Le Service de Pilotage des Projets inclut cinq Certificats de Signature et permet ainsi aux Signataires disposant dudit Certificat de signer en ligne un nombre illimité d'actes pendant une période d'un an à compter de l'émission du Certificat de Signature par le Prestataire de Services de Certification Electronique. Si, pour les besoins du Projet, plus de cinq Signataires doivent intervenir, le Chef de File peut, à partir de son Espace-Utilisateur, commander un/des certificat(s) supplémentaire(s) dans les conditions prévues à l'article 8.3.1(A)(2) des présentes.

2.2 Service de Conseil

- 2.2.1 Le Service de Conseil permet la réalisation de Prestations. Les Membres sont seuls décisionnaires de la concrétisation des Prestations dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales.
- 2.2.2 Dans le cadre de ce Service de Conseil, l'acceptation des présentes Conditions Générales d'utilisation de la Plateforme Eclosing.fr par les Membres vaut mandat donné à Eclosing.fr pour mettre en relation Partenaires et Bénéficiaires et gérer les Prestations selon les modalités convenues aux présentes Conditions Générales.

3. OBLIGATIONS D'ECLOSING.FR

3.1 Dispositions communes

- 3.1.1 Eclosing.fr s'engage à préserver les informations confidentielles qui pourraient être communiquées par le biais de la Plateforme Eclosing.fr dans les conditions prévues à l'article 12 des présentes.
- 3.1.2 Eclosing.fr ne participe en aucun cas à la réalisation de Prestations ou de toute autre prestation juridique, financière ou comptable que ce soit dans le cadre de ses Services de Pilotage des Projets ou de Conseil.
- 3.1.3 Eclosing.fr s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ses sites dont l'accès est possible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. A titre occasionnel, Eclosing.fr pourra interrompre le service pour des raisons opérationnelles, de maintenance ou en cas d'urgence.

3.2 Dispositions relatives au Service de Pilotage des Projets

- 3.2.1 Eclosing.fr permet l'accès des Utilisateurs au Service de Pilotage des Projets à compter de la Date de l'Abonnement Initial ou de l'Abonnement Complémentaire, selon le cas, et jusqu'à leur expiration.
- 3.2.2 Eclosing.fr s'engage à préserver le caractère confidentiel des données transmises pour la Data Room ; la Négociation et le Closing selon les termes énoncés à l'article 12 des présentes Conditions Générales.
- 3.2.3 Eclosing.fr s'engage à fournir au Chef de File (i) l'espace de stockage en Data Room auquel il aura souscrit conformément à son Abonnement Initial ou Complémentaire, et (ii) le nombre de Certificats de Signatures auquel il aura souscrit conformément à son Abonnement Initial ou Complémentaire.

3.3 Dispositions relatives au Service de Conseil

- 3.3.1 Eclosing.fr s'engage à mettre à la disposition des Membres sur la Plateforme Eclosing.fr les offres – sans publicité nominative – de ses Partenaires. Eclosing.fr reçoit, à cette fin, mandat de la part du Partenaire pour mettre à la disposition des Bénéficiaires ses offres et pour recevoir sur le Compte Séquestre le règlement du Prix de la Prestation.
- 3.3.2 Eclosing.fr ne peut garantir que la Prestation du Partenaire satisfera le Bénéficiaire. De même, Eclosing.fr ne peut garantir au Partenaire que la Prestation ne sera pas annulée ou contestée par le Bénéficiaire.

3.3.3 Eclosing.fr met en place un système permettant au Bénéficiaire, à l'issue de la Prestation, de déterminer des critères de satisfaction d'après une grille communiquée par Eclosing.fr au Bénéficiaire.

4. PROCESSUS D'ECLOSING.FR

4.1 Dispositions relatives au Service de Pilotage des Projets

4.1.1 Pour procéder à la création d'un espace et accéder au Service de Pilotage des Projets, le Chef de File doit :

- (A) s'il est nouveau Utilisateur : s'enregistrer au moyen d'un formulaire. Il communique ses nom, prénom, raison sociale, et adresse email pour permettre à Eclosing.fr de lui adresser tout message le concernant et relatif à la gestion de la Data Room, de la Négociation et du Closing. Il présente sommairement le Projet et choisit un identifiant et un mot de passe qui lui permettront de se rendre dans son espace sécurisé et son Espace-Utilisateur. S'il est déjà client, il s'identifie et crée un nouveau projet.
- (B) Le Chef de File procède au paiement de l'Abonnement Initial dans les conditions prévues à l'article 8.3 des présentes Conditions Générales.
- (C) Dès confirmation du paiement de l'Abonnement Initial, Eclosing.fr active alors les services de Data Room, de Négociation et de Closing et envoie un email de confirmation au Chef de File.
- (D) Le Chef de File pourra ensuite ouvrir sa Data Room et, selon l'évolution du Projet, procéder à la Négociation et au Closing.
- (E) Le Chef de File choisit un nom pour le Projet et peut alors :
 - (1) télécharger en ligne depuis son ordinateur vers les serveurs d'Eclosing.fr les documents à placer dans la Data Room, il les organise suivant une arborescence prédéfinie ou créée par lui et déterminer la durée de la Data Room qui ne peut excéder la durée de l'Abonnement Initial ou Complémentaire, selon le cas;
 - (2) définir des Groupes;
 - (3) créer les accès Utilisateurs et définir, par Groupe, leurs paramètres de sécurité. Un email est envoyé aux Utilisateurs enregistrés par le Chef de File avec les codes d'accès leur permettant de consulter les documents sur la Plateforme Eclosing.fr.
- (F) le Chef de File peut, à tout moment, ajouter ou supprimer des documents dans son espace Data Room, ajouter ou supprimer des accès Utilisateur, ou prolonger la durée de son Abonnement Initial ou Complémentaire, selon le cas.

4.1.2 L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation du nom et des codes d'accès à la Plateforme Eclosing.fr. Il est également responsable des mots de passe qu'il crée pour ses Collaborateurs ou Conseils, de leur affectation et de leur conservation. Il fait son affaire personnelle des risques liés à leur divulgation ou leur mauvaise

utilisation. Il doit en conséquence et dans son propre intérêt prendre toutes les mesures qu'il estimerait nécessaires pour en garantir la sécurité et la plus stricte confidentialité.

- 4.1.3 A l'exception du Chef de File, de ses Conseils, de ses Collaborateurs et des Autres Signataires, chaque Utilisateur ne connaît l'identité et l'existence d'autres Utilisateurs qu'au sein de son Groupe tel que paramétré par le Chef de File. Le Chef de File, ses Conseils, ses Collaborateurs et les Autres Signataires appartiennent, par défaut, à tous les Groupes.
- 4.1.4 Les Utilisateurs acceptent que les documents au Format revêtus du Certificat de Signature de leurs Signataires, constituent une preuve valable de l'accord intervenu entre eux.
- 4.1.5 L'Utilisateur s'engage à garantir Eclosing.fr contre toute réclamation émanant d'un tiers du fait d'un quelconque dommage consécutif à la perte, au vol ou à l'utilisation non autorisée de son accès au Service de Pilotage des Projets.
- 4.1.6 Il appartient à chaque Utilisateur, en cas de modification de son adresse électronique ou de son adresse postale, de procéder lui-même à cette modification depuis la rubrique "Information Générale" de son Espace-Utilisateur. En l'absence d'adresse électronique valide, Eclosing.fr sera dans l'impossibilité de respecter ses obligations et, en particulier, d'envoyer les factures, codes d'accès, ou de lui adresser les informations nécessaires pour la gestion de la Data Room, de la Négociation ou du Closing.
- 4.1.7 Eclosing.fr informe l'Utilisateur que sa base de données contenant les informations nominatives le concernant a été régulièrement constituée et déclarée auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), et qu'il peut exercer ces droits à cet égard conformément aux dispositions de l'article 13 des présentes Conditions Générales.
- 4.1.8 L'Utilisateur est informé qu'Eclosing.fr a la faculté d'interrompre l'accès au Service de Pilotage des Projets :
 - (A) pour des raisons de maintenance ou de mises à jour, ou
 - (B) en cas d'utilisation contraire aux présentes Conditions Générales ou manifestation abusive de ce service par l'Utilisateur sans qu'aucun remboursement de l'Abonnement Initial ou Complémentaire, selon le cas, puisse être réclamé à Eclosing.fr.

4.2 Dispositions relatives au Service de Conseil

- 4.2.1 Le contrat de Prestation est conclu entre le Bénéficiaire et le Partenaire Envisagé sous la condition suspensive de la confirmation de la disponibilité et de l'éligibilité du Partenaire Envisagé. Pour les besoins des présentes Conditions Générales, la date à laquelle la Prestation est réputée avoir eu lieu lorsque la condition suspensive a été réalisée est celle de la réception et de l'encaissement sur le Compte Séquestre de l'intégralité du Prix de la Prestation versé par le Bénéficiaire (la « **Date de la Prestation** »); le paiement du Prix de la Prestation par le Bénéficiaire à Eclosing.fr valant accord sur ladite Prestation. Le Bénéficiaire reconnaît que son acceptation de l'offre est faite en considération de

la description de la Prestation et qu'elle vaut engagement ferme de contracter avec le Partenaire Envisagé aux conditions de l'offre.

- 4.2.2 Eclosing.fr notifiera la réception et l'encaissement du Prix de la Prestation au Bénéficiaire et au Partenaire Envisagé par courrier électronique (la « **Notification** »). Afin de lever la condition suspensive mentionnée au paragraphe précédent, le Partenaire Envisagé dispose d'un délai de trois (3) jours ouvrables pour (i) confirmer sa disponibilité et (ii) s'assurer du caractère réalisable de la Prestation au regard des éléments factuels de l'opération et des lois, règlements et normes déontologiques applicables au Partenaire Envisagé. A défaut de notification d'indisponibilité par le Partenaire Envisagé à Eclosing.fr dans ce délai de trois (3) jours ouvrables, le contrat de Prestation entre le Bénéficiaire et le Partenaire devient définitif. Le Partenaire Envisagé conserve toute son indépendance vis-à-vis d'Eclosing.fr dans sa décision de réaliser – ou non – la Prestation.
- 4.2.3 Si le Partenaire Envisagé est indisponible ou empêché et qu'aucun autre Partenaire n'est susceptible de réaliser la Prestation, le Bénéficiaire en sera informé et sera intégralement remboursé du Prix de la Prestation dans les sept (7) jours ouvrables suivants cette information.
- 4.2.4 Le Prix de la Prestation sera libéré entre les mains du Partenaire à l'issue d'un délai de 60 jours à compter de la Date de la Prestation (la « **Date de Libération** »).
- 4.2.5 Eclosing.fr est seul habilité à donner ordre sur le Compte Séquestre de procéder au paiement, au bénéfice du Partenaire, du Prix de la Prestation déduction faite des Frais à la Date de Libération.
- 4.2.6 Le Partenaire accepte par avance que le paiement par Eclosing.fr du Prix de la Prestation à la Date de Libération puisse être retardé, d'une part pour des raisons tenant aux contraintes bancaires et ce pendant un délai de trois jours ouvrables, et d'autre part dans l'hypothèse d'une décision émanant d'une autorité judiciaire, disciplinaire ou ordinale légitime le requérant.
- 4.2.7 Dès lors que le Bénéficiaire a accepté l'offre du Partenaire et qu'Eclosing.fr a reçu le règlement intégral du Prix de la Prestation du Bénéficiaire, Eclosing.fr communiquera au Bénéficiaire les coordonnées du Partenaire Envisagé. Il appartient alors au Bénéficiaire de prendre contact avec ce Partenaire.

5. OBLIGATIONS DES MEMBRES

5.1 Fiabilité et sécurité des informations

- 5.1.1 Tout Membre s'engage à fournir des informations exactes quant à son identité, adresse et autres données nécessaires à l'accès à la Plateforme Eclosing.fr et à mettre à jour toute modification concernant ces informations. Pour accéder aux services de la Plateforme Eclosing.fr, tout Membre doit être âgé de 18 ans révolus.
- 5.1.2 En s'enregistrant auprès d'Eclosing.fr, le Membre dispose d'un identifiant unique et d'un code d'accès nominatif strictement personnels, qu'il s'engage à conserver confidentiels. Le Membre enregistré est seul autorisé à utiliser la Plateforme Eclosing.fr à l'aide de l'identifiant et du code d'accès nominatif. Le Membre s'engage à ne proposer à aucune autre personne l'accès sous son identifiant à la

Plateforme Eclosing.fr. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance d'une utilisation frauduleuse de ces éléments, le Membre informera Eclosing.fr sans délai par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante: contact@eclosing.fr.

- 5.1.3 Le Membre s'engage à ne pas créer ou utiliser d'autres comptes que celui initialement créé, que ce soit sous sa propre identité ou celle de tiers. Toute dérogation à cette règle devra faire l'objet d'une demande explicite de la part du Membre et d'une autorisation expresse et spécifique d'Eclosing.fr. Le fait de créer ou utiliser de nouveaux comptes sous sa propre identité ou celle de tiers sans avoir demandé et obtenu l'autorisation d'Eclosing.fr pourra entraîner la suspension immédiate des comptes du Membre et de tous les services associés sans ouvrir droit, le cas échéant, au reversement des sommes déjà perçues par Eclosing.fr au titre de ses prestations.

5.2 **Respect de la législation en vigueur**

Le Membre s'engage à respecter la législation en vigueur. A ce titre, le Membre s'engage à respecter les règles suivantes :

- 5.2.1 Les données circulant sur Internet ne doivent pas contrevenir aux lois, réglementations, chartes d'usages ou déontologies, nationales et internationales en vigueur. Tout contenu visant notamment à la provocation aux crimes et délits, à l'incitation à la haine raciale ou au suicide, à la négation des crimes contre l'humanité, ou comportant des éléments de pornographie enfantine est strictement interdit.
- 5.2.2 Tout contenu à caractère violent ou pornographique est strictement interdit.
- 5.2.3 Le Membre, par son comportement et par les informations qu'il diffuse, s'oblige à ne pas porter atteinte aux droits des tiers, notamment par :
- (A) la diffusion de matériel protégé par un droit de propriété intellectuelle, littéraire, artistique ou industrielle. Les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en terme d'usage ou protégées par un droit de propriété et le Membre est l'unique responsable de l'utilisation des données qu'il consulte, stocke et transporte sur Internet.
 - (B) la propagation de propos, d'images ou de sons pouvant constituer une diffamation, une injure, un dénigrement ou portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public.
- 5.2.4 Il appartient au Membre de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des virus circulant sur le réseau Internet.
- 5.2.5 S'il contrevient aux obligations énoncées aux paragraphes ci-dessus, le Membre s'engage à indemniser Eclosing.fr des éventuelles conséquences dommageables que pourrait subir Eclosing.fr du fait de cette méconnaissance.

5.3 **Suspension d'un Membre**

Eclosing.fr se réserve le droit de suspendre immédiatement le compte d'un Membre qui méconnaîtrait des dispositions légales ou réglementaires ou les stipulations des présentes

Conditions Générales. Cette suspension n'ouvrant droit à aucune indemnisation de la part d'Eclosing.fr sauf faute lourde de sa part.

6. OBLIGATIONS DES PARTENAIRES

Outre les obligations applicables à tout Membre, le Partenaire s'engage à respecter les obligations suivantes :

6.1 Agrément des Partenaires

6.1.1 Les Partenaires doivent être agréés par le Comité d'Orientation d'Eclosing.fr qui se réunit le dernier jour ouvrable de chaque semestre calendaire pour étudier les propositions de partenariat qui lui sont parvenues. La décision d'agrément - ou d'absence d'agrément - est prise discrétionnairement par le Comité d'Orientation qui n'a pas à justifier sa décision.

6.1.2 Sous réserve des dispositions de l'article 6.1.4, l'agrément d'un Partenaire est valable pour une année. Cet agrément est renouvelé par tacite reconduction par périodes successive d'un an. Le Partenaire ou Eclosing.fr peut mettre un terme au partenariat avec un préavis d'un mois avant le terme du partenariat ou de son dernier renouvellement.

6.1.3 Lors de la procédure d'agrément et pendant toute la durée du partenariat avec Eclosing.fr, le Partenaire s'engage à répondre aux compléments d'information raisonnables qui pourraient être demandés par Eclosing.fr et à collaborer avec Eclosing.fr afin de définir les caractéristiques des Prestations.

6.1.4 Chaque Prestation fait l'objet d'une enquête de satisfaction auprès du Bénéficiaire. Au-delà de deux évaluations négatives par des Bénéficiaires, Eclosing.fr pourra suspendre l'accès du Partenaire à la Plateforme et/ou remettre en cause son agrément. Afin de maintenir sa qualité de service, le Comité d'Orientation d'Eclosing.fr peut décider, à tout moment, de suspendre l'agrément d'un Partenaire qui (i) effectuerait de fausses déclarations auprès d'Eclosing.fr ou des Bénéficiaires quant à ses qualifications ou son expérience, (ii) facturerait ou tenterait de facturer des honoraires supplémentaires pour des diligences afférentes à une Prestation déjà réglée par le biais du Service de Conseil, ou (iii) méconnaîtrait les lois, règlements ou normes professionnelles lui étant applicables.

6.2 Dispositions relatives à la Prestation

6.2.1 Le Partenaire s'engage à ce que toute offre de Prestation corresponde à une Prestation qu'il est droit d'effectuer et pour laquelle il dispose de la qualification et de l'expérience requise.

6.2.2 Le Partenaire est seul responsable de la décision d'accepter la réalisation de la Prestation, de la bonne exécution de l'obligation d'informer les Bénéficiaires des caractéristiques essentielles de la Prestation et du respect des lois, règlements et normes déontologiques lui étant applicables. Il est seul responsable de la description des services qu'il propose. Il s'engage à indemniser Eclosing.fr de tout dommage qu'il pourrait subir du fait de la Prestation et de toute réclamation relative au contenu et à la forme de ladite description. Le Partenaire s'engage à effectuer toutes validations, vérifications et apporter toutes précisions nécessaires de sorte que le descriptif et les éléments caractéristiques de la Prestation soient

fidèles et n'induisent pas le Bénéficiaire en erreur. En cas d'erreur du descriptif ou des éléments caractéristiques de la Prestation, le Partenaire assumera seuls les surcoûts éventuels et aucune réclamation de sa part ne sera recevable à ce titre tant auprès du Bénéficiaire que d'Eclosing.fr.

- 6.2.3 Le Partenaire Envisagé conserve sa liberté de choix des clients et son indépendance dans sa pratique professionnelle. Il s'engage à confirmer ou infirmer son offre de Prestation dans un délai de trois (3) jours ouvrés suivant la Notification dans les conditions fixées à l'article 4.2 des présentes.
- 6.2.4 Le Partenaire est seul responsable de la bonne exécution et de la réalisation de la Prestation. Le Partenaire s'engage en outre à assurer une qualité de service conforme aux exigences des lois, règlements et usages de sa profession.
- 6.2.5 Le Partenaire s'engage à établir au profit du Bénéficiaire une attestation nominative de la Prestation opérée et une facture conforme aux exigences légales et normes professionnelles désignant la Prestation effectuée et le Prix de la Prestation. Cette facture devra être communiquée au Bénéficiaire au plus tard dans les trois (3) jours ouvrables suivants la Date de Libération.
- 6.2.6 Sauf exigence absolue de confidentialité, le Partenaire s'engage à informer Eclosing.fr dans les plus brefs délais de tout avis, communication, notification, décision ou autre relatif aux Prestations qui serait pris par une autorité juridictionnelle, ordinale ou disciplinaire dont il a connaissance.

6.3 **Rémunération d'Eclosing.fr**

- 6.3.1 Le Partenaire autorise Eclosing.fr à percevoir, en son nom et pour son compte, le Prix de la Prestation par le biais du système sécurisé de paiement électronique mis en place sur la Plateforme Eclosing.fr ou par tout autre moyen, qui serait ultérieurement validé par Eclosing.fr.
- 6.3.2 A cet effet, le Partenaire autorise Eclosing.fr à placer le Prix de la Prestation sur le Compte Séquestre ouvert auprès de l'établissement bancaire choisi par Eclosing.fr ou tout autre établissement financier proposant des services équivalents qui lui serait substitué. Les parties conviennent que ce Compte Séquestre sera utilisé aux fins d'exécution des Conditions Générales de la Plateforme Eclosing.fr et conformément à ses dispositions. Le Partenaire renonce expressément à prétendre au bénéfice des sommes (intérêts ou autres) éventuellement perçues au titre de l'immobilisation du Prix de la Prestation jusqu'à la Date de Libération.
- 6.3.3 En rémunération de l'utilisation de la Plateforme Eclosing.fr, le Partenaire autorise Eclosing.fr, du seul fait de l'acceptation de l'offre par le Bénéficiaire et du parfait paiement par celui-ci du Prix de la Prestation, à retenir sur le Prix de la Prestation une rémunération déterminée dans les conditions prévues par les conditions particulières conclues entre Eclosing.fr et le Partenaire à la suite de son agrément par le Comité d'Orientation d'Eclosing.fr (les « **Frais** »). Les Frais sont dus par le Partenaire même en cas de contestation ultérieure de la Prestation par le Bénéficiaire.
- 6.3.4 Le Prix de la Prestation, déduction faite des Frais est reversé au Partenaire à la Date de Libération et dans les conditions prévues à l'article 4.2 des présentes.

6.3.5 Eclosing.fr s'engage à établir, au nom du Partenaire une facture conforme aux usages correspondant au montant des Frais.

7. OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES

Outre les obligations applicables à tout Membre, le Bénéficiaire s'engage à respecter les obligations suivantes :

7.1 Obligations générales

7.1.1 Eclosing.fr pourra être amené, à titre exceptionnel et dans le but de lutter contre d'éventuelles fraudes, à procéder à une validation de l'identité du Bénéficiaire. A défaut de la fourniture des informations requises par Eclosing.fr dans le cadre de la validation de l'identité et du descriptif de la prestation recherchée, Eclosing.fr pourra annuler la Prestation et reverser le montant correspondant au Prix de la Prestation au Bénéficiaire. Dans cette hypothèse, le Bénéficiaire accepte que des frais de dossier s'élevant à cinq (5) % du Prix de la Prestation soient prélevés par compensation sur les sommes versées en règlement du Prix de la Prestation.

7.1.2 Sous réserve des dispositions de l'article 9.2, le Bénéficiaire reconnaît que son acceptation de l'offre de Prestation vaut engagement ferme de contracter avec le Partenaire Envisagé.

7.2 Dispositions relatives à la Prestation

7.2.1 Engagement du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage à fournir une description exacte de la Prestation recherchée et de son contexte dans les formulaires mis à sa disposition par Eclosing.fr. A défaut (ou en cas de changement de circonstances), le Partenaire pourrait ne pas être en mesure de:

- réaliser la Prestation commandée. Dans cette hypothèse, le Bénéficiaire accepte que des frais de dossier s'élevant à cinq (5) % du Prix de la Prestation soient prélevés par compensation sur les sommes à rembourser versées en règlement du Prix de la Prestation,
- réaliser la Prestation commandée pour le Prix de la Prestation et un complément de rémunération pourrait alors être dû au Partenaire,

sans que la responsabilité d'Eclosing.fr ou celle du Partenaire puisse être recherchée.

7.2.2 Modes de paiement

Le paiement du Prix de la Prestation doit être effectué par carte bancaire (Visa, Master Card, Carte Bleue ou American Express), virement ou chèque à l'ordre d'Eclosing.fr.

7.2.3 Irrévocabilité

- (A) Le fait qu'une ou plusieurs Prestation(s) commandée(s) à un ou plusieurs Partenaire(s) Envisagé(s) sur la Plateforme Eclosing.fr ne soi(en)t pas disponible(s) ou réalisable(s) n'est pas un motif de renonciation à la

totalité des Prestations commandées; le Bénéficiaire étant tenu par son acceptation de l'offre du ou des autres Prestation(s) disponible(s).

- (B) Sauf commandement émanant d'une autorité judiciaire, ordinaire ou disciplinaire légitime, le Bénéficiaire accepte qu'il ne pourra pas s'opposer au versement du Prix de la Prestation au Partenaire à la Date de Libération. Aussi, tout grief ou différend que le Bénéficiaire pourrait avoir à l'encontre du Partenaire et se la Prestation sera (i) résolu conformément aux lois et règlements applicables entre le Partenaire et le Bénéficiaire, et, le cas échéant, (ii) porté devant la juridiction judiciaire, disciplinaire ou ordinaire compétente sans qu'Eclosing.fr puisse être tenu à une quelconque responsabilité au titre de la Prestation effectuée.

7.2.4 Appréciation des prestations

L'appréciation de la Prestation par le Bénéficiaire à l'issue de la Prestation doit être réalisée conformément à la grille d'appréciation mise à sa disposition sur la Plateforme Eclosing.fr. L'appréciation par le Bénéficiaire doit être objective et honnête, et ne doit comporter aucun élément assimilable à une injure ou à une diffamation. Les appréciations communiquées par les bénéficiaires demeurent confidentielles et sont seulement utilisées par Eclosing.fr afin de s'assurer de la qualité des Prestations offertes par un Partenaire.

8. OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

Outre les obligations applicables à tout Membre, les Utilisateurs s'engagent à respecter les obligations suivantes :

8.1 Obligations générales

8.1.1 Fourniture d'informations exactes et identification.

L'Utilisateur s'engage à communiquer des coordonnées et informations exactes à Eclosing.fr. Dans toute correspondance, électronique, postale ou téléphonique, adressée à Eclosing.fr, l'Utilisateur devra mentionner ses nom, prénom et le nom de son Projet afin de faciliter l'authentification et le traitement de ses demandes. Toute demande incomplète ne sera pas traitée par Eclosing.fr.

8.1.2 Compatibilité de l'équipement de l'Utilisateur.

Pour accéder à la Plateforme Eclosing.fr, l'Utilisateur doit :

- disposer d'un ordinateur ayant un navigateur Internet Explorer 7.0 ou supérieur pour Windows, ou Firefox 3.0 ou supérieur pour Windows, Mac ; et
- disposer d'un accès à internet à large bande, par exemple de type ADSL.

Il appartient à l'Utilisateur de vérifier la compatibilité de la configuration de son équipement personnel avec les solutions technologiques déployées par Eclosing.fr sur ses serveurs et son site. Eclosing.fr décline toute responsabilité en cas de non fonctionnement de l'équipement des Utilisateurs ou d'incompatibilité de celui-ci avec le service Eclosing.fr et n'apportera aucun support technique si les configurations ci-dessus exposées ne sont pas respectées.

8.1.3 Accès des Collaborateurs et Autres Signataires

- (A) Chaque Utilisateur peut autoriser ses Collaborateurs à accéder à la Plateforme Eclosing.fr afin notamment de mettre en ligne / revoir les documents contenus dans la Data Room ou de participer à la Négociation.
- (B) Le Chef de File peut autoriser les Autres Signataires à accéder à la Plateforme Eclosing.fr.
- (C) Par défaut, les Collaborateurs et Autres Signataires jouissent des mêmes droits que l'Utilisateur auquel leur accès est associé.
- (D) Par l'acceptation des présentes Conditions Générales, l'Utilisateur, ses Collaborateurs et les Autres Actionnaires reconnaissent qu'aucune responsabilité d'Eclosing.fr ne pourra être retenue à leur égard au titre de leurs relations.

8.1.4 Accès des Conseils

- (A) Chaque Utilisateur peut autoriser ses Conseils à intervenir sur la plateforme en son nom et pour son compte afin d'accéder à la Data Room et de participer à la Négociation.
- (B) Par défaut, les Conseils jouissent des mêmes droits que l'Utilisateur pour le compte duquel ils interviennent. Ainsi, sauf indication contraire de l'Utilisateur dans les paramètres de sécurité de son Espace-Utilisateur, un Conseil peut intervenir sur la Plateforme Eclosing.fr au nom et pour le compte de son donneur d'ordres et notamment valider les documents objets de la Négociation.
- (C) Par l'acceptation des présentes Conditions Générales, l'Utilisateur et ses Conseils reconnaissent qu'aucune responsabilité d'Eclosing.fr ne pourra être retenue à leur égard au titre de leurs relations.

8.2 Conditions d'accès aux informations

L'Utilisateur qui accède à la Data Room, à la Négociation et au Closing reconnaît que l'accès à ces services est soumis aux conditions suivantes:

- 8.2.1 les informations contenues sur ce site doivent être considérées comme strictement confidentielles et demeurent, le cas échéant, soumises aux termes et conditions de l'accord de confidentialité susceptible d'intervenir entre le Chef de File et les autres Utilisateurs dans le cadre du Projet. Les Utilisateurs s'engagent à ne pas divulguer tout ou partie de ces informations sauf dans les cas prévus par cet accord de confidentialité ou dans les cas autorisés par les lois et règlements.
- 8.2.2 il s'engage à ne pas essayer de télécharger, scanner, copier ou imprimer toute information contenue sur la Plateforme Eclosing.fr, sauf dans le cas et dans la mesure où cette possibilité a été autorisée par le Chef de File.
- 8.2.3 il s'engage enfin à prendre connaissance et respecter les dispositions d'un éventuel règlement de Data Room qui pourrait lui avoir été remis préalablement par le Chef de File.

8.3 Obligations du Chef de File – Abonnement

8.3.1 Abonnement Initial

- (A) L'Abonnement Initial inclue les prestations suivantes :
- (1) L'accès au Service de Pilotage des Projets pour une durée de neuf (9) mois à compter de la Date de l'Abonnement Initial (l'« **Expiration** ») qui peut être prolongé conformément aux dispositions de l'article 8.3.2(A) des présentes Conditions Générales ;
 - (2) L'Octroi de cinq (5) Certificats de Signature par Projet aux Signataires. Le Chef de File peut augmenter le nombre de Certificats de Signature alloués à un Projet dans les conditions posées à l'article 8.3.2(C) des présentes Conditions Générales ; et
 - (3) Le stockage en Data Room de 400 mégaoctets de données (l'« **Espace Disponible** ») – aux formats PDF ou Microsoft Office®. Le Chef de File peut augmenter l'espace de stockage alloué à un Projet dans les conditions posées à l'article 8.3.2(B) des présentes Conditions Générales.
- (B) Pour accéder au Service de Pilotage des Projets, le Chef de File s'engage à payer l'Abonnement Initial selon les modalités décrites ci-après :
- (1) L'Abonnement Initial est facturé au Chef de File sur une base forfaitaire de deux mille cent soixante (2.160) euros hors taxe. La souscription au Service de Pilotage des Projets emporte la réalisation complète et définitive de la vente entre le Chef de File et Eclosing.fr
 - (2) Les versements correspondant à l'Abonnement Initial sont effectués par prélèvements égaux de deux cent quarante (240) euros hors taxe par mois. Le premier versement est effectué à la Date de l'Abonnement Initial puis tous les trente (30) jours jusqu'à l'Expiration.

8.3.2 Abonnement Complémentaire

Le Chef de File peut décider de souscrire à un ou plusieurs services complémentaires à son Abonnement Initial et relatifs :

- (A) au prolongement de l'Abonnement Initial au-delà de son Expiration. Cette prolongation s'effectue en une ou plusieurs fois pour un nombre de mois déterminé par le Chef de File. Cette extension est facturée au Chef de File deux cent quarante (240) euros hors taxe par mois supplémentaire. Dès validation de la commande par le Chef de File, la vente est parfaite et définitive entre le Chef de File et Eclosing.fr. Les versements s'effectuent selon les mêmes modalités que les prélèvements dus au titre de l'Abonnement Initial.
- (B) à l'augmentation de la capacité de stockage de la Data Room. La souscription à ce service complémentaire est facturée sur la base du barème suivant :

- (1) Pour un maximum de six cents (600) mégaoctets en plus de l'Espace Disponible, une somme forfaitaire de trois cents (300) euros hors taxe sera facturée et payable en une seule fois au jour de la souscription à ce service complémentaire. Cet espace complémentaire sera disponible pendant toute la durée de l'Abonnement Initial ou Complémentaire, selon le cas ;
 - (2) Pour un maximum de mille (1000) mégaoctets en plus de l'Espace Disponible, une somme forfaitaire de quatre cent cinquante (450) euros hors taxe sera facturée et payable en une seule fois au jour de la souscription à ce service complémentaire. Cet espace complémentaire sera disponible pendant toute la durée de l'Abonnement Initial ou Complémentaire, selon le cas.
- (C) à l'achat de Certificats de Signatures supplémentaire. Si le Projet impose plus de cinq Signataires, le Chef de File pourra acheter à partir de son Espace-Utilisateur des certificats supplémentaires au prix unitaire de cinquante deux (52) euros hors taxe.
- (D) à l'envoi d'un ou plusieurs support(s) (clé USB ou DVD) contenant l'ensemble des documents figurant dans les onglets « Due Diligence » et « Closing » de son Espace-Utilisateur du Chef de File au jour de la demande ou du Closing du Projet. Cette demande devra être adressée à [Eclosing.fr](mailto:plateforme@eclosing.fr) par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante: plateforme@eclosing.fr. Compte tenu des délais de traitement et postaux, le support vous parviendra dans les quinze (15) jours suivants la demande ou le Closing du Projet. Ce service complémentaire est facturé cent vingt cinq (125) euros hors taxe pour le premier support et soixante quinze euros (75) euros hors taxe pour chaque support supplémentaire.

8.3.3 Modes de paiement

Le paiement de l'Abonnement Initial et de l'Abonnement Complémentaire doit être effectué par carte bancaire Visa, MasterCard, Carte Bleue ou American Express.

8.3.4 Irrévocabilité

Les montants correspondants à l'Abonnement Initial ou Complémentaire sont irrévocablement dus à compter de leur souscription et aucune suspension des paiements ou restitution des versements déjà effectués ne pourra intervenir même en cas de non réalisation ultérieure du Projet.

8.4 Obligation des Signataires

8.4.1 Obligations générales

Les Signataires s'engagent à fournir les documents et informations suivantes afin de permettre au Prestataire de Service de Certification Electronique d'émettre le Certificat de Signature:

- Remplir le formulaire contenu dans l'onglet "Votre Profil" du compte-Utilisateur (les "**Informations-Signataires**"),
- Remettre les documents suivants (les "**Documents-Signataires**"):

- Si le Signataire est une personne physique: (i) une copie scanné de sa carte nationale d'identité ou de son passeport (cinq premières pages) et (ii) un justificatif de domicile;
- Si le Signataire est une personne morale: un extrait de son inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ("extrait K-bis"), (ii) une copie scanné de la carte nationale d'identité ou du son passeport (cinq premières pages) de son représentant et (iii) un justificatif de domicile de son représentant;

8.4.2 Emission du Certificat de Signature

- (A) Conformément aux dispositions de l'article 5.1 des présentes Conditions Générales, les documents et informations mentionnés au présent article doivent être exactes et toute modification ou inexactitude de ces documents et informations devra faire l'objet d'une information sans délai d'Eclosing.fr par le biais d'un courrier électronique envoyé à plateforme@eclosing.fr.
- (B) Aucun Certificat de Signature ne pourra être délivré à un Utilisateur qui ne respecterait par les obligations énoncées au paragraphe précédent. Par ailleurs, le Prestataire de Service de Certification Electronique peut procéder à une vérification de la cohérence des Informations-Signataires et des Documents-Signataires; en cas d'incohérence entre ces éléments ou entre ces éléments et des informations obtenues par le Prestataire de Service de Certification Electronique par tout autre moyen aucun Certificat de Signature ne pourra être délivré à l'Utilisateur concerné.
- (C) Dans les cas visés au paragraphe (B) ci-dessus, les Utilisateurs acceptent qu'Eclosing.fr puisse informer les autres Utilisateurs ou toute autorité juridictionnelle ou disciplinaire compétente.

8.4.3 Utilisation du Certificat de Signature

Les Signataires sont seuls responsables de l'utilisation qu'ils font du service de la validation et de la non compromission des clefs privées leur permettant de s'authentifier auprès du Prestataire de Service de Certification Electronique. Ils font notamment leur affaire personnelle de la réparation de tous dommages éventuellement subis par eux-mêmes ou des tiers en cas:

- de mauvaise utilisation du service de validation;
- de mauvaise utilisation ou de compromission des Certificats de Signature ;
- de décision de leur part de se fier à d'autres certificats que ceux validés par le Prestataire de Service de Certification Electronique.

8.4.4 Convention de preuve

Les Signataires conviennent que tous les actes signés entre eux dans l'onglet "Closing" de leur Espace-Utilisateur sont des preuves valables de l'identité des Signataires, des données et des faits qu'ils contiennent ainsi que des engagements qu'ils expriment.

La portée de cette preuve est celle accordée à un original, au sens d'un document écrit et signé de manière manuscrite.

Les Signataires s'engagent donc à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des actes signés au Format sur la Plateforme Eclosing.fr, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être autrement écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

9. CONTESTATIONS ET RETRACTATION

9.1 Contestation d'une Prestation

9.1.1 Toute contestation ou réclamation quelle qu'en soit la nature relative à une Prestation devra être communiquée à Eclosing.fr par le biais de la grille de satisfaction mentionnée aux articles 7.2.4 et 3.3.3 des présentes.

9.1.2 En cas de réclamation entre la Date de la Prestation et la Date de Libération (la « **Contestation** »), et à condition qu'une décision d'une autorité juridictionnelle, disciplinaire ou ordinale légitime le requiert, le Prix de la Prestation peut être temporairement bloqué par Eclosing.fr sur le Compte Séquestre.

9.1.3 A la suite d'une Contestation et en cas d'accord amiable entre le Bénéficiaire et le Prestataire ou de commandement émanant d'une autorité juridictionnelle, disciplinaire ou ordinale légitime, relatif au remboursement total ou partiel du Prix de la Prestation, Eclosing.fr donnera instruction au teneur du Compte Séquestre conformément à cet accord ou commandement de procéder au remboursement et/ou au paiement du Prix de la Prestation au Bénéficiaire et/ou au Partenaire, selon le cas.

9.2 Faculté de rétractation

9.2.1 Les services offerts par Eclosing.fr sont, le cas échéant, soumis aux dispositions du Code de la consommation lorsque le bénéficiaire dudit service est un consommateur. Dans cette hypothèse, conformément aux dispositions de l'article L.121-20 du Code de la consommation, « le consommateur dispose d'un délai de sept jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour». Ce délai commence à courir à compter de la date de souscription au service proposé.

9.2.2 Pour exercer cette faculté de rétractation, le consommateur doit adresser sa demande au siège social d'Eclosing.fr par courrier simple et par courrier électronique à contact@eclosing.fr en précisant « Rétractation » dans l'objet de ce courrier électronique.

9.2.3 Conformément aux dispositions de l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de service dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de sept jours. A cet égard, la connexion et/ou l'utilisation de la Plateforme Eclosing.fr par un Membre pendant ce délai vaut début d'exécution à l'initiative dudit Membre.

10. RESPONSABILITÉS

10.1 Exonération générale de garanties d'Eclosing.fr

- 10.1.1 L'Utilisateur déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications
- 10.1.2 Les informations et recommandations diffusées sur le site Internet Eclosing.fr sont tirées des meilleures pratiques de marché et puisées aux meilleures sources, mais n'engagent en aucun cas la responsabilité de la société Eclosing.fr. La responsabilité d'Eclosing.fr ne pourra pas être engagée par un Membre au titre des informations ou recommandations données par la rédaction d'Eclosing.fr ou au titre des informations publiées par d'autres Membres de la Plateforme Eclosing.fr.
- 10.1.3 Les Membres ne pourront pas engager la responsabilité d'Eclosing.fr, en cas de force majeure, de dysfonctionnement informatique ou technique, de panne du réseau téléphonique ou du fournisseur d'accès utilisé. Sauf en cas de faute lourde de sa part, Eclosing.fr ne pourra donc pas être tenu responsable d'un dommage éventuellement subi par un Membre, notamment : pertes d'exploitation ou d'informations, panne, retard ou interruption de l'accès au réseau internet.
- 10.1.4 Eclosing.fr ne pourra être tenu responsable du caractère injurieux, diffamatoire et plus généralement contraire aux bonnes mœurs et aux lois en vigueur des commentaires et messages mis en ligne par un Membre.

10.2 Exonération relative au Service de Pilotage des Projets

- 10.2.1 L'Utilisateur reconnaît que, agissant en qualité de prestataire de solutions de Data Room, de Négociation et de Closing, Eclosing.fr ne peut, en aucun cas, voir sa responsabilité engagée relativement (i) aux éventuelles insuffisances du Format ou du Certificat de Signature, pour lesquels leur éditeur conserve la responsabilité et (ii) au contenu des documents placés sur ses serveurs. En effet, Eclosing.fr n'exerce aucun contrôle sur les documents acheminés et mis à la disposition des Utilisateurs.
- 10.2.2 Les Utilisateurs conviennent qu'en cas de prononcé d'une quelconque responsabilité d'Eclosing.fr, les dommages, intérêts et indemnités à sa charge toutes causes confondues, ne sauraient en aucun cas dépasser au total, le montant total hors-taxe de l'Abonnement Initial relatif au Projet.
- 10.2.3 La société Eclosing.fr est exonérée de toute responsabilité au cas où un différend naîtrait entre Utilisateurs dans le cadre d'un Projet. Elle ne pourra, en outre, être tenue responsable de l'inexécution d'une obligation, d'une exécution défectueuse, ou de retard de la part d'un Utilisateur vis-à-vis d'un autre ou d'un tiers.

10.3 Exonération relative au Service de Conseil

- 10.3.1 Le Partenaire atteste par le seul fait de l'adhésion aux présentes Conditions Générales que sa Prestation est conforme aux règles légales en vigueur et aux réglementations ou normes professionnelles particulières.

- 10.3.2 Le Partenaire garantit et indemnise à première demande Eclosing.fr contre tout dommage subi du fait du Partenaire par Eclosing.fr et contre toute action en responsabilité qui serait engagée à l'encontre d'Eclosing.fr sur le fondement de la violation d'un droit quelconque d'un tiers.
- 10.3.3 Le Partenaire et le Bénéficiaire conviennent qu'en cas de prononcé d'une quelconque responsabilité d'Eclosing.fr, les dommages, intérêts et indemnités à sa charge eu égard au Service de Conseil ne saurait en aucun cas dépasser au total, le montant hors taxe des Frais perçus au titre de l'utilisation de la Plateforme Eclosing.fr pour la réalisation de la ou les Prestation(s) en cause.

11. DUREE

11.1 Qualité de Membre

Sous réserve des dispositions spécifiques applicables au Service de Pilotage des Projets, le contrat liant Eclosing.fr et chaque Membre est consentie pour une durée indéterminée. En tant que tel, il est résiliable à tout moment par Eclosing.fr ou par le Membre sans motif particulier par simple notification.

11.2 Service de Pilotage des Projets

11.2.1 Le terme du Service de Pilotage des Projets intervient à l'Expiration ou à l'issue de sa prolongation conformément à l'Abonnement Complémentaire.

11.2.2 Au terme de son Abonnement Initial et, le cas échéant, de son Abonnement Complémentaire, le Chef de File peut soit :

(A) clôturer son compte ce qui entraîne la suppression de tous les fichiers/documents et copies de sauvegarde relatifs au Projet de nos serveurs dans un délai de soixante (60) jours. Un email peut alors être envoyé au Chef de File à sa demande contenant le récapitulatif de tous les accès, un index des fichiers de sa Data Room, la liste de toutes les questions et réponses posées dans le module « Q&A » pendant la durée de l'Abonnement Initial ou de l'Abonnement Complémentaire. L'Utilisateur peut dans un délai de 2 mois après la clôture de son compte, demander à Eclosing.fr moyennant facturation dans les conditions prévues à l'article 8.3.2(D), une clé-USB avec le contenu de la Data Room et des documents de Closing.

(B) renouveler son Abonnement Initial ou Complémentaire, selon le cas, en allant dans la rubrique Information Projet> Prolonger la Validité, ce qui entraînera une facturation supplémentaire dans les conditions prévues à l'article 8.3.2.

11.2.3 En cas de retard de paiement ou d'impayé de l'Abonnement Initial ou Complémentaire, selon le cas, Eclosing.fr se réserve le droit de désactiver le compte du Chef de File – et les comptes-Utilisateurs associés – en attente du règlement. Passé un délai de soixante (60) jours à compter du jour de l'impayé, tous les documents et données seront irrémédiablement détruits.

12. SECURITE, INTEGRITE ET CONFIDENTIALITE

12.1 Sécurité et Intégrité

12.1.1 Dans le cadre de ses services, Eclosing.fr peut être amené à stocker des documents ou informations sur ses serveurs. A cet égard, Eclosing.fr informe les Membres qu'il met en œuvre une politique stricte, permettant d'assurer la conservation, l'intégrité, la traçabilité, la confidentialité et la sécurité des documents et des informations nominatives stockés sur sa plate-forme. A ce titre, Eclosing.fr:

- (A) utilise des serveurs protégés contre les intrusions extérieures. Ils bénéficient d'onduleurs et de groupes électrogène, de système de climatisation, d'une sécurité physique des locaux avec contrôle d'accès surveillé par vidéo et badge, d'un système de détection incendie et d'intrusion, ainsi que d'une supervision 24h/24, 365 jours par an. De plus, l'accès aux locaux informatiques est réservé aux seules personnes dûment habilitées ;
- (B) toutes les informations qui transitent vers notre site sont chiffrées durant la transmission en mode SSL 128 bits ;
- (C) utilise des équipements en redondance et de grande capacité pour éliminer tout risque de défaillance technique et d'interruption de service.

12.1.2 Le Chef de File ou ses Conseils ou Collaborateurs dûment habilités, est seul responsable du mandat ou de l'autorisation qu'il concède aux autres Utilisateurs pour accéder à la Data Room, à la Négociation ou au Closing. Le Chef de File est à ce titre seul administrateur des autorisations données dans son Espace-Utilisateur. De même, chaque Utilisateur est seul responsable du mandat ou de l'autorisation qu'il peut concéder à son (ou ses) Conseil(s) ou Collaborateur(s) pour accéder à la Data Room, la Négociation ou au Closing.

12.1.3 Seuls les documents au format mentionnés à l'article 8.3.1(A)(3) des présentes peuvent être uploadés par le Chef de File dans son espace Data Room. Il est recommandé aux utilisateurs dans leur espace Négociation de n'utiliser que des documents aux formats Microsoft Word.

12.2 Confidentialité

12.2.1 Eclosing.fr n'acquiert aucun droit sur aucune des données hébergées sur sa Plateforme. Eclosing.fr s'interdit de recopier les informations de toute nature qui lui sont confiées par un Utilisateur en dehors de la prestation normale de service de Data Room, Négociation et Closing. Eclosing.fr s'interdit de modifier, de reproduire, d'adapter, de traduire sous quelque forme que ce soit les documents stockés par pour le compte d'un Membre sur ses serveurs.

12.2.2 Les documents et données communiqués dans le cadre du Service de Pilotage des Projets sont strictement confidentiels et restent à l'usage unique des Utilisateurs.

12.2.3 Les informations personnelles et nominatives ne peuvent être cédées ou utilisées pour le compte de tiers, conformément aux prescriptions de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL), sauf stipulation contraire de l'Utilisateur.

- 12.2.4 L'Utilisateur est toutefois informé qu'Eclosing.fr pourrait être amené à lever la confidentialité des documents stockés dont la divulgation serait requise par une autorité judiciaire ou administrative compétente.

13. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

13.1 Données protégées

- 13.1.1 Pour s'inscrire sur le présent site il est nécessaire de fournir certaines données personnelles. Eclosing.fr vous informe que les données personnelles que vous pourriez lui communiquer en ligne sont destinées à l'usage du site afin de pouvoir réaliser les Services de Pilotage des Projets et de Conseil.

- 13.1.2 La société Eclosing.fr, éditrice du site Eclosing.fr, est responsable du traitement de ces données personnelles et de leur conservation et s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables à sa disposition pour préserver leur confidentialité.

13.2 Confidentialité, droit d'accès et rectification

- 13.2.1 Ces données ne seront pas communiquées à des tiers à l'exclusion des tiers hébergeant le site ou intervenant dans son contenu ou sa gestion.

- 13.2.2 Les données nominatives relatives aux Membres sont collectées, enregistrées et stockées en conformité avec les dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978. Les Membres disposent du droit d'accès et de rectification prévu par la loi auprès d'Eclosing.fr responsable de la Plateforme Eclosing.fr. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment en adressant un courrier électronique à contact@eclosing.fr ou par courrier en écrivant à Eclosing.fr – Service clients, 144, rue Saint Denis – 75002 Paris. Toute modification interviendra dans les meilleurs délais et au plus tard dans les huit (8) jours ouvrables à compter de la réception de votre demande.

- 13.2.3 Eclosing.fr attire votre attention sur le fait que certaines informations ne correspondant pas à des données personnelles et ne permettant pas de vous identifier peuvent être enregistrées par nos serveurs (navigateur utilisé, adresse IP...).

- 13.2.4 En aucun cas, Eclosing.fr ne partagera ni ne transmettra vos données personnelles à un tiers à l'exception des cas suivants: (i) lorsqu'un Utilisateur est associé à un Projet, nous transmettons à ses Conseils et aux autres Utilisateurs autorisés par le Chef de File des données personnelles : le nom, le prénom, l'âge, la ville ainsi que le descriptif sommaire du Projet préparé par le Chef de File ; (ii) lorsque nous devons partager ces informations avec les fournisseurs, prestataires et notamment nos prestataires techniques, hébergeur, etc ; (iii) lorsque nous y sommes contraints par une autorité judiciaire ou par la loi; et (iv) lorsque vous nous avez donné votre accord préalable pour le partage de ces informations.

14. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

14.1 Modification des Conditions Générales

- 14.1.1 Eclosing.fr a la faculté de modifier les présentes Conditions Générales en fonction de l'évolution de son offre et du marché. Toute modification prendra effet immédiatement pour les offres en ligne dès leur notification aux Membres

par tout moyen choisi par Eclosing.fr. Elles ne s'appliqueront pas pour les transactions en cours au moment de leur entrée en vigueur.

- 14.1.2 Le Membre se connectera à la Plateforme Eclosing.fr au moyen de ses propres équipements terminaux de télécommunication. Eclosing.fr ne met à disposition du Membre aucun moyen matériel, installation téléphonique, équipement terminal ou autres logiciels.

14.2 **Invalidation**

L'invalidation d'une ou plusieurs clauses des Conditions Générales n'entraînera pas la nullité desdites Conditions Générales.

14.3 **Convention de preuve**

Les archives conservées dans les systèmes informatiques d'Eclosing.fr seront conservées dans des conditions raisonnables de sécurité et considérées comme preuve des accords et prestations intervenues entre un Membre et Eclosing.fr. A ce titre le Membre et Eclosing.fr reconnaissent expressément une valeur probante aux courriers et fichiers électroniques échangés entre eux ainsi qu'à toute communication entre Membres ou entre un Membre et Eclosing.fr.

14.4 **Attribution de juridiction et droit applicable**

- 14.4.1 Le présent contrat est soumis à la loi française.

- 14.4.2 Tout litige avec un Membre est de la compétence des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Eclosing.fr SARL